Ô CANADA

1 de 2

ÉDITION 11 · SEMAINE DU 5 OCTOBRE 2026

Le tri de la semaine pour votre quotidien au Québec et au Canada

— À LA UNE

Gouvernement minoritaire au Québec

Les Québécois ont voté : le Parti québécois arrive en tête, mais sans la majorité des sièges à l'Assemblée nationale.

PARTI QUÉBÉCOIS
59 sièges

MAJORITÉ REQUISE
64 sièges

Selon les résultats rapportés au lendemain du scrutin, le Parti québécois obtient 59 des 127 sièges, devant le Parti libéral du Québec (40), le Parti conservateur du Québec (19) et Québec solidaire (9). La Coalition avenir Québec n'obtient aucun siège.

Il faut 64 sièges pour détenir la majorité. Le résultat est donc un **gouvernement minoritaire**.

Concrètement, cela veut dire que le parti arrivé en tête peut former le gouvernement, mais qu'il ne peut pas adopter seul ses projets de loi ni son budget. Il aura besoin de l'appui d'au moins un autre parti.

Un gouvernement minoritaire peut aussi tomber plus facilement si l'Assemblée perd confiance en lui. Cela demande souvent plus de discussions et de compromis. Dans les prochaines semaines, nous verrons comment l'Assemblée sera composée et quelles seront les priorités annoncées.

Et maintenant? Ce qu'il faut surveiller

- La formation du nouveau gouvernement et du Conseil des ministres
- Les priorités annoncées : logement, santé, éducation, immigration
- Les ententes entre partis pour appuyer — ou non — les projets de loi
- Les dossiers qui touchent directement votre famille ou votre statut

Où trouver les résultats officiels?

Les résultats validés sont publiés par Élections Québec, sur electionsquebec.qc.ca. En cas de doute sur une information vue en ligne, c'est la source à consulter.

Élections · Assemblée nationale · Québec

CONSOMMATION · NOUVEAUTÉ

3 à 6 ans

Nouvelle garantie légale

Depuis le 5 octobre, certains appareils neufs sont couverts plus longtemps. Voir le détail en page 2.

IMMIGRATION · PEQ

31 oct.

Dernière ligne droite

La période actuelle de réception des demandes se termine à la fin du mois. Un dossier complet et cohérent fait la différence.

CONGÉ · CETTE SEMAINE

12 oct.

Lundi de l'Action de grâce

Jour férié : vérifiez les heures d'ouverture avant de vous déplacer. Une sortie gratuite en page 2.

Mais aussi… 2 de 2



LE CONSEIL D'AMIRA

« Connaître ses droits peut faire économiser beaucoup d'argent. Avant de payer pour une réparation, une garantie prolongée ou un remplacement, vérifiez d'abord ce que la loi prévoit déjà. »

Un réflexe simple : demandez toujours « Est-ce que ce produit est déjà protégé? » avant de sortir votre carte.

C'est vrai pour un électroménager comme pour une démarche d'immigration : bien comprendre ce qui existe déjà évite de payer deux fois.

TROIS RÉFLEXES POUR LA SEMAINE

- Garder les factures et les dates d'achat de vos gros appareils
- Vérifier la garantie légale avant d'accepter une garantie prolongée
- Relire votre dossier PEQ avant le 31 octobre

Nouvelle garantie légale de bon fonctionnement

Depuis le 5 octobre 2026, certains appareils neufs vendus ou loués par un commerçant au Québec sont protégés plus longtemps : **6 ans** pour la cuisinière, le réfrigérateur, le congélateur, le climatiseur et la thermopompe; **5 ans** pour la laveuse, la sécheuse et le lave-vaisselle.

4 ans pour la télévision et **3 ans** pour l'ordinateur, le cellulaire, la tablette et la console de jeu. Cette protection s'ajoute aux autres garanties prévues par la loi.

Elle vise les biens neufs achetés ou loués dès le 5 octobre, pas vos achats plus anciens. L'entretien courant et les dommages causés par votre faute sont exclus.

Avant de payer une réparation ou une garantie prolongée, vérifiez vos droits.

PEQ : dernière ligne droite

La période actuelle de réception des demandes prend fin le **31 octobre 2026**. Si vous êtes admissible, n'attendez pas les derniers jours pour monter votre dossier.

Une attestation de travail incomplète, des informations qui ne concordent pas d'un document à l'autre ou une preuve insuffisante peuvent fragiliser une demande. La réouverture ne couvre pas non plus tous les profils : vérifiez les conditions sur Québec.ca.

En cas de doute, faites valider votre dossier par un représentant autorisé avant de le déposer.

Être admissible est une chose. Présenter un dossier complet et cohérent en est une autre.

Action de grâce : lundi 12 octobre

Le deuxième lundi d'octobre est un jour férié. Certains commerces restent ouverts, souvent avec des heures modifiées.

Plusieurs services gouvernementaux, banques et bureaux peuvent toutefois être fermés. Si vous avez un rendez-vous, une démarche à faire ou un document à récupérer, prévoyez-le avant ou après le congé.

Pour les magasins, pharmacies et restaurants, un coup d'œil au site ou un appel rapide évite un déplacement pour rien.

Vérifiez les heures d'ouverture avant de partir.

Sortie gratuite : Fête de l'automne

Où : Ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, à Montréal (secteur ouest de l'île), le lundi 12 octobre, de 12 h à 16 h. L'activité est gratuite.

Au programme : rapaces et vol libre, activités de nature et randonnée. Une belle sortie à faire en famille pendant le long congé.

Habillez-vous selon la météo et prévoyez des souliers de marche. Le stationnement au parc-nature peut être payant.

Une journée de grand air sans dépenser pour l'activité.